LA CRISE
MINISTÉRIELLE

La journée de vendredi

Paris, 16 juin. — A une heure de l'après-midi, on communique aux journaux cette note officieuse :

« M. Poincaré a conféré ce matin avec MM. Ribot, Sarrien, Brisson, Monis et Barthou.

» Il s'est rendu ensuite à l'Elysée où il a donné au Président de la République les premiers résultats de ses négociations.

» Une conférence aura lieu cet après-midi chez M. Poincaré.

« A cette conférence, assisteront MM. Brisson, Monis, Delombre, Guillain, Sarrien, Barthou, Ribot, Mougeot et Delcassé.

» Nous croyons savoir que M. Brisson a décliné l'offre du portefeuille de la justice pour des raisons de santé.

« Le député de Paris partira prochainement à la campagne.

« Il assistera néanmoins, ainsi que nous l'avons dit, à la conférence de cette après-midi. »

M. Léon Bourgeois

Voici une note communiquée à quatre heures de l'après-midi :

« On annonce que M. Poincaré a télégraphié de nouveau à M. Léon Bourgeois pour lui demander de la façon la plus pressante d'accepter un portefeuille à son choix dans le nouveau cabinet. »

Les démarches de M. Poincaré

Paris, trois heures. — M. Poincaré a continué, ce matin, ses démarches, en vue de la constitution de son Cabinet; il s'est d'abord rendu chez M. Brisson, à qui il a, de nouveau, offert le portefeuille de la justice, que M. Brisson a formellement décliné, en donnant comme raison, son état de santé.

M. Poincaré a ensuite prié M. Brisson d'intervenir pour mettre un terme au conflit Sarrien-Barthou; il a exposé, à l'ancien président de la Chambre, que l'heure lui paraissait mal venue de s'excommunier entre républicains, quand on travaillait à un cabinet d'union républicaine.

M. Brisson en est tombé d'accord avec lui, et M. Poincaré l'a invité à venir à la réunion qui devait avoir lieu au domicile du député de la Meuse, cette après-midi, et à user de sa haute autorité pour ramener les radicaux à une plus saine appréciation de la situation.

M. Brisson le promit. M. Poincaré se rendit, ensuite, chez M. Barthou, chez M. Ribot, chez M. Sarrien et chez M. Monis; il s'est ensuite rendu à l'Elysée où il a rendu compte, au Président, de ses démarches de la matinée.

A la sortie, il a déclaré qu'il avait toujours le ferme espoir d'aboutir ; pourtant il exprima le regret que les personnalités les plus qualifiées pour prendre le pouvoir ne pussent ou ne voulussent pas lui prêter leur concours.

En ce moment, MM. Barthou, Ribot, Monis, Sarrien, Guillain, Delombre, Krantz et Delcassé, ainsi que M. Brisson sont réunis chez M. Poincaré.

Comme nous l'avons dit, M Brisson y est à titre d'arbitre pour départager le différend entre MM. Sarrien et Barthou.

La réunion de la rue des Mathurins

Paris, 5 heures. — Commencée à une heure et demie, la conférence de la rue des Mathurins n'a pris fin qu'à quatre heures quarante-cinq.

Tout à l'heure le bruit courait que tout était rompu. L'affaire Krantz, disait-on, a été la raison, l'affaire Barthou le prétexte.

L'arrivée, au Palais Bourbon de M. Sarrien, essoufflé, avait paru confirmer la nouvelle. Déjà on disait que M. Delcassé était désigné pour recueillir le tablier à la place de M. Poincaré. Renseignements pris, la vérité était tout autre. Rien n'est fait,avait dit M. Sarrien, dans les couloirs intérieurs, en agrippant M. Millerand pour l'entraîner dans une embrasure de fenêtre, mais rien n'est défait : C'est le mot de la situation.

Voici, sommairement, en effet, ce qui s'est passé : M. Poincaré a commencé par établir qu'il voulait faire un cabinet d'union républicaine, et qu'il convenait que chacun y mît du sien ; il a déclaré ensuite qu'il tenait absolument à avoir M. Barthou pour collaborateur. Les luttes de jadis, a-t-il ajouté, ne peuvent vous empêcher de l'accepter ; mais il est juste que les radicaux soient largement représentés dans la combinaison; vous avez déjà M. Sarrien à l'intérieur, M. Delcassé aux affaires étrangères et M. Mougeot aux postes ; il reste deux portefeuilles vacants : la marine et l'agriculture, je vous les abandonne.

Des noms furent alors mis en avant, celui de M. Jean Dupuy fut écarté comme trop pâle.

Finalement, on attribua éventuellement l'agriculture à M. Vallé, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur dans le cabinet Brisson et la marine à M. de la Porte, ancien sous-secrétaire d'Etat aux colonies, et président de la gauche radicale.

On négocia sur ces bases et les radicaux demandèrent à consulter leurs amis; il fut entendu qu'ils allaient procéder à cette consultation et qu'à six heures, on se réunirait de nouveau. Si les radicaux acceptent, la combinaison est faite ; dans le cas contraire, tout est cassé.

Une liste

Voici la liste que les représentants des radicaux soumettent à l'heure actuelle à leurs amis. Présidence du conseil et justice, M. Poincaré ; finances, M. Delombre ; intérieur, M. Sarrien ; affaires étrangères, M. Delcassé ; guerre, M. Krantz ; marine, M. de la Porte ; colonies, M. Guillain ; instruction publique, M. Ribot ; travaux publics, M. Barthou ; commerce, M. Monis, sénateur ; agriculture, M. Vallé, sénateur.

La réponse des radicaux
L'ÉCHEC DE M. POINCARÉ

Paris, 6 heures. — Le bureau de la gauche radicale, vient de se réunir. A l'unanimité, il a décidé qu'il ne pouvait accepter la présence de M. Barthou dans le cabinet d'Union et de défense républicaine.

MM. Sarrien et Mougeot ont été chargés de rendre cette réponse, à M. Poincaré, et se sont immédiatement rendus, rue des Mathurins.

La réplique de M. Poincaré n'est pas douteuse ; malgré les instances de M. Barthou qui lui demandait de le retirer, M. Poincaré a fait de l'entrée de l'ancien ministre de l'intérieur dans sa combinaison, une condition *sine qua non*.

Il a déclaré qu'il ne voulait pas d'ostracisme, que du moment où il acceptait M. Vallé, on pouvait bien accepter M. Barthou ; qu'après tout, la combinaison actuelle avait un mandat déterminé, non pour suivre telle ou telle politique, mais simplement pour une politique d'union.

Il a terminé en disant: j'attends maintenant la réponse des radicaux; s'ils refusent, j'ai épuisé toutes mes concessions et j'irai informer M. le Président de la République que je résilie mon mandat. »

On considère la combinaison Poincaré comme ayant vécu.

La véritable raison de l'échec de M. Poincaré n'est pas, en réalité, son obstination à maintenir M. Barthou, c'est la volonté de garder M. Krantz.

TOUT EST ROMPU

Paris, 6 h. 30. — MM. Sarrien et Mougeot viennent d'arriver, déclarant que tout est rompu.

M. Poincaré va se rendre à l'Elysée, pour informer le président de son insuccès.

Paris, 7 heures. — Nous avons vu M. Poincaré, à l'issue de sa dernière conférence avec les ministrables dans laquelle sa combinaison a échoué.

M. Poincaré nous a confirmé en quelques mots que tout était rompu. « Je suis allé, nous a-t-il dit, avec les radicaux, jusqu'à l'extrême limite des concessions, j'ai fait même beaucoup plus de concessions, que mes amis modérés m'auraient conseillé d'en consentir; malgré cela, les radicaux n'étaient pas satisfaits. Je ne n'ai pas voulu aller plus loin.

» De concessions en concessions, on ne sait pas où l'on s'arrêterait avec ce système.

» J'ajoute que les radicaux ne m'ont pas fourni de raisons politiques à l'appui de leur refus d'accepter M. Barthou. Je leur ai expliqué, qu'aux yeux de tout le monde, la présence de M. Vallé dans le ministère corrigerait celle de M. Barthou. Au point de vue politique, ils ont maintenu leurs fins de non recevoir. Dans ces conditions je vais immédiatement prévenir M. le Président de la République que je renonce à former le Cabinet.

Et, en effet, M. Poincaré montait aussitôt en voiture et prenait la route de l'Elysée, suivi de son ami M. Bernard.

Ajoutons que M. Vallé, que nous avons rencontré ensuite, nous a dit qu'il n'avait pas été pressenti pour entrer dans la combinaison, et que, si M. Poincaré lui eut offert un portefeuille, il aurait formellement refusé, résolu qu'il est à décliner tout portefeuille en ce moment.

DERNIÈRES NOUVELLES

M. Poincaré renonce à former un Cabinet

Paris, 16 juin. — A 7 heures 20, la note officieuse suivante a été communiquée :

« M. Poincaré est venu rendre compte de ses démarches au Président de la République, et il lui a déclaré, qu'en présence des difficultés qu'il rencontrait, il renonçait à la mission de constituer un cabinet. »

Ajoutons à cette note que le Président de la République recevra, demain, M. Fallières, président du Sénat, et à onze heures, M. Deschanel, président de la Chambre.

L'impression générale est que l'échec de M. Poincaré a profondément modifié la physionomie de la crise. Jusqu'ici il ne s'agissait pas, comme l'a dit M. Poincaré à la réunion de la rue des Mathurins, de faire un cabinet politique. La mission du cabinet ne devait pas être de soulever tel ou tel programme, mais de faire une politique de défense des institutions civiles et républicaines.

Le programme comprenait l'exclusion de questions de personnes, mais maintenant les questions de personnes ont repris toute leur importance.

M. Poincaré s'est montré très affecté de l'échec de sa combinaison. J'estime, a-t-il dit à un de ses amis, que j'ai tout fait pour aboutir : je suis allé au-delà des concessions que pouvait tolérer mon parti.

Songez donc que je donnais l'Intérieur à M. Sarrien, les Affaires Etrangères à M. Delcassé, la Marine, à M. de la Porte et l'Agriculture à M. Vallé. C'est même M. Vallé qui nous a si brutalement combattus.

« Je ne pouvais aller plus loin ; si j'avais cédé pour M. Barthou, il m'aurait fallu céder pour M. Krantz, puis pour M. Ribot.

L'attitude des radicaux est étrange. Comment, c'est eux qui poussent le cri d'alarme, et c'est eux qui de propos délibéré, empêchent une combinaison de défense d'aboutir ! Ce n'est pas la première fois qu'ils agissent ainsi ; ils en ont été châtiés.

Dans les sphères politiques, on partage assez l'opinion de M. Poincaré sur l'attitude des radicaux,

M. Waldeck-Rousseau

Nous tenons de bonne source que M. Loubet avait établi la liste suivante d'hommes politiques à qui il ferait successivement appel. MM. Deschanel, Poincaré, Delcassé, Waldeck-Rousseau.

M. Deschanel, invité à quitter la présidence de la Chambre, pour la présidence du conseil, a refusé. M. Poincaré a échoué; nous en sommes donc à M. Delcassé ; c'est donc lui qui serait appelé le premier, à moins que M. Loubet, éclairé déjà sur les sentiments du ministre des Affaires étrangères, ne saute une étape et n'arrive directement à M. Waldeck-Rousseau.

Ce dernier est arrivé, ce matin, à Paris, et on assure que, si l'offre lui est faite de prendre le pouvoir, il acceptera sans hésiter.

Il en reviendrait à la combinaison nettement antimilitariste que les dreyfusistes avaient cru tout d'abord devoir être celle de M. Poincaré.

Ajoutons que certains hommes politiques ne croient pas impossible que le Président de la République, après une seconde tentative infructueuse, fasse de nouveau appeler M. Poincaré pour le charger de négocier sur de nouvelles bases.

M. Poincaré, lui-même, a pris soin de déclarer qu'il se tenait toujours à la disposition du Président de la République, mais, pour le moment, le favori est M. Waldeck-Rousseau.

On dit que M. Weldeck-Rousseau tiendrait à avoir M. Casimir-Périer comme ministre de la guerre.

Les dreyfusistes se flattent d'obtenir le concours de l'ancien président de la République, et ils ajoutent que M. Poincaré serait président du Conseil à l'heure actuelle s'il avait su ou voulu les satisfaire sur ce point.

D'après eux, les entrevues de ces jours derniers, n'auraient pas eu d'autre objet que de régler cette question.

M. Casimir-Périer au ministère de la guerre

Paris, 16 juin. — La *Libre Parole*, de demain, revenant sur son information relative à l'entretien de M. Casimir-Périer avec M. Krantz, enregistre la note *Havas* d'aujourd'hui qui a démenti cette information. La *Libre Parole* maintient que, malgré ce démenti officieux, son information reste entière ; elle ajoute :

» Qu'y a-t-il dans cette note ? D'abord une affirmation bien étrange; M. Casimir-Périer ne se serait rendu au ministère de la guerre que pour se plaindre du commandant Carrière, qui, d'ailleurs, n'avait pas cité son nom.

» A qui fera-t-on avaler cette couleuvre ? A qui fera-t-on croire que l'ancien président de la République se dérangera, dans de telles conditions, et pour un tel motif ? Et puis, que pouvait faire, en la circonstance, M. Krantz, ministre démissionnaire.

» En supposant que M. Casimir-Périer ait cru devoir se rendre rue Saint-Dominique, ne semble-t-il pas qu'il ait dû attendre la fin de la crise, afin de se trouver en face d'un ministre qui aurait le pouvoir et les responsabilités ?

» Et maintenant deux questions à M. Poincaré : N'a-t-il pas offert le portefeuille de la guerre à M. Casimir-Périer ? Quelle a été la réponse de l'ancien Président de la République ? Si M. Poincaré nous répond franchement, cela voudra beaucoup mieux que l'invraisemblable histoire du commandant Carrière. »

LA MISSION MARCHAND

Les tirailleurs sénégalais

Toulon, 16 juin.— L'amiral commandant l'escadre de la Méditerranée a voulu offrir une petite fête aux tirailleurs de la mission Marchand, en leur permettant d'assister aux exercices de combat de jour et de nuit que vient d'exécuter l'escadre au large de Toulon. Hier soir, les tirailleurs furent répartis par groupes de 25 dans les divers bâtiments de l'escadre.

Durant toute la nuit et ce matin, ils ont pu admirer le jeu des projecteurs électriques, les attaques hardies des torpilleurs et le bruit assourdissant de la canonnade. Les braves yolofs sont rentrés émerveillés de leur excursion en mer. C'est surtout le tir de la grosse artillerie qui a excité leur admiration.

Les officiers de l'école de guerre embarqués à bord du vaisseau amiral *Brennus* ont assisté à ces exercices de combat.

Le docteur Emily à Marseille

Marseille, 16 juin. — Les Corses de Marseille ont fêté hier soir, à l'hôtel d'Orléans, le passage de leur compatriote, le docteur Emily, de la mission Marchand.

A sa descente du train, le docteur Emily a été salué par une importante délégation de ses compatriotes au nom desquels le commandant Terrazoni lui a souhaité la bienvenue.

A l'hôtel, 150 convives ont accueilli le collaborateur du commandant Marchand par de chaleureux applaudissements.

Le comité organisateur a remis au docteur Emily un très beau bronze, représentant un nègre de Tomboucton, comme hommage des Corses de Marseille.

A la table d'honneur se tenaient, aux côtés du docteur Emily, le capitaine Romani, le commandant Terrazoni ; M. Vittini, chef de cabinet du préfet ; M. Casabianca, avocat général à Aix ; les capitaines Bonavita et Comombani, de Goffary, Cortecchiato, etc.

La réunion a été des plus cordiales et les sentiments de sympathie des Corses de Marseille se sont manifestés dans des toasts chaleureux et patriotiques.

La réunion s'est terminée aux cris nourris de : « Vive Marchand ! Vive la France ! Vive Emily ! Vive la Corse ! »

Le docteur Emily part ce soir pour Ajaccio, pour se rendre de là à Sainte-Marie-Sicche, auprès de ses parents.

L'AVENIR DU SOUDAN

Rapport d'un fonctionnaire britannique
Avis peu optimiste

Une dépêche du Caire au *Daily Telegraph* annonce que le rapport oficiel fait par sir William Garstin déclare que l'avenir du Soudan ne peut pas être considéré comme brillant.

Tout le rapport est conçu en termes qui ne sont pas du tout optimistes. Il constate franchement qu'il faudra plusieurs générations avant que les provinces puissent payer les dépenses nécessaires pour l'administration.

La plus grave difficulté est le manque d'habitants. Et pour remédier à cet inconvénient, il faudra beaucoup d'années de paix, un gouvernement juste et équitable, et des contributions légères.

Le rapport recommande également que l'approvisionnement d'eau soit ménagé autant que possible. Il faut des travaux considérables pour transformer des terres actuellement incultes en terres fertiles.

Lorsque toutes ces conditions seront remplies, les provinces du Soudan auront de la valeur.

LES INCIDENTS D'AUTEUIL
en police correctionnelle

DEUXIÈME AUDIENCE

Paris, 16 juin. — L'audience est ouverte à midi et, immédiatement, Me Souhet, avocat de M. de Baulny, a la parole.

Les plaidoiries

Le défenseur définit la prévention, et surtout, il la critique tout d'abord. Il résume les faits, puis il demande au ministère public comment il se fait que les prévenus aient été renvoyés devant la police correctionnelle.

L'ordonnance de renvoi, dit-il, a fait un choix entre les accusations. Tandis qu'elle rejetait tout ce qui avait un caractère politique, elle ne déférait à la justice que les faits secondaires, accessoires. Pourquoi ? Tandis qu'elle pouvait poursuivre pour offenses au chef de l'Etat, ce qu'elle eut dû faire alors devant le jury, elle a engagé seulement l'action correctionnelle pour rébellion aux agents ou cris séditieux.

Voilà qui a, n'est-ce pas, un caractère bien secondaire ?

Mais puisqu'il en est ainsi, qu'on ne vienne pas ici, à propos de faits sans importance, réclamer une condamnation

M. LE COMTE DE DION

considérable. Cette condamnation ne peut être portée dans ces conditions par le tribunal qui n'a à voir que les termes de la prévention. Plus que nous, il doit se dire que si l'on n'a pas déféré les inculpés au jury pour offense au Président de la République, c'est qu'on n'a voulu engager le chef de l'Etat dans une discussion périlleuse.

Dès lors, ou bien il faut juger ici simplement les inculpés d'après les termes restreints de la prévention, ou il faut les traîner devant le jury pour infraction politique. Devant la justice du peuple, ils expliqueront alors, de façon à être compris, et leurs paroles et leurs actes.

Me Louchet se demande ensuite ce qu'il faut retenir d'un complot dont les auteurs étaient sans relations aucunes avant d'être cités en commun devant la justice.

M. de Baulny, dit-il, ignorait M. de Dion. M. de Fromessent, venu de province, a été bien surpris de se voir arrêté pour menaces concertées. M. de Neuville ne connaissait pas plus M. de Fromessent que mon client. Enfin, si M. de Baulny et les autres se sont défendus, ils n'ont pas cru avoir affaire aux agents de l'autorité.

» Les chefs de la préfecture de police, qui donnaient de leur personne à Auteuil, étaient en civil et c'est comme civils qu'ils ont été repoussés par ceux qu'ils attaquaient sur le champ de course.

» De quoi peut se plaindre M. Touny ? Il n'avait ni costume officiel ni insigne. Dès lors, comment pouvait-il contraindre à l'obéissance ? Alors même qu'il eût décliné sa qualité et que chaque citoyen ait entendu sa parole, — ce qui n'est point établi — la rébellion n'existerait point encore, car on n'avait point à le croire sur parole. La législation est précise, formelle sur ce point.

Me Jullemier,avocat de M. Pierre de Saint-Marc, prend la parole :

Tant que la foule a crié, dit-il, « Vive Loubet! ou A bas Loubet ! » il n'a pris parti pour personne, mais, soldat récemment libéré, frère de sous-officier, fils d'officier, il n'a pu entendre crier sans frémir : « Vivent les traîtres ! ou A bas les traîtres ! » et c'est alors que le cri patriotique de : « Vive l'armée ! » est sorti de ses lèvres.

La thèse de droit si bien soutenue établit l'incompétence du tribunal correctionnel. Si la défense ne la requiert point c'est qu'elle a dans les magistrats la même confiance que dans le jury.

» Or, qui craint aujourd'hui le jury, s'écrie Me Jullemier, sauvé qu'il est de politique, il innocente tous ceux qu'on lui défère. Le tribunal qui a la même indépendance, agira de même façon. S'il croit pouvoir condamner, il abaissera la peine autant que possible d'accord avec l'article 463 qui lui donne le moyen d'appliquer une simple amende.

Les quinze jours de prison accomplis par les inculpés sont plus que suffisants du reste pour satisfaire les politiciens les plus exigeants.

En terminant, le défenseur dit que son client n'a point poussé de cris séditieux, qu'il n'a point fait de résistance nuisible aux agents et que les deux cannes qu'il avait à un certain moment lui ont donné, non pas le moyen de frapper, mais de se soutenir.

Le tribunal ne sévira point contre les inculpés, s'écrie enfin Me Jullemier, parce qu'il se persuadera que certaines condamnations exaltent les gens et les partis. Pour Gambetta comme pour bien d'autres, les condamnations du jour ont assuré le triomphe du lendemain.

Il imitera plutôt la sagesse de Mazarin, sagesse qui a permis, après les luttes de la Fronde, si ardues,pourtant, de voir Condé triompher et la grande Mademoiselle rentrer utilement en grâce.

Qu'on se rassure, tôt au tard, toutes les fleurs se retrouvent, comme à Palay et à Buzenval, en une même floraison patriotique.

Me Benoit, avocat de M. d'Aubygny, présente la défense de son client. Lui aussi s'est borné à crier : Vive la patrie ! Et tout ce que la prévention lui reproche en dehors de cela est sans fondement. On sait que M. d'Aubigny avait été *primitivement* accusé d'avoir frappé M. l'officier de paix Grillières.

Me Tifant, avocat de M. Langlois de Neuville, prend la parole le dernier. Il se borne à rappeler les conclusions du ministère public pour justifier un complet acquittement.

A deux heures et demie, les débats sont clos. Le tribunal se retire pour délibérer.

LE JUGEMENT

A quatre heures et demie, le tribunal rend son jugement dans l'affaire des incidents d'Auteuil.

Sont condamnés :

M. de Dion, quinze jours de prison et 100 francs d'amende ;

M. Félix Barrio, un mois de prison ; M. Louis Barrio, deux mois de prison ; M. de Fromessent, 200 francs d'amende ; M. de Baulny, trois mois de prison et 200 fr. d'amende ; M. de Saint-Marc, trois mois de prison et 200 fr. d'amende ; M. d'Aubigny, quinze jours de prison et 100 fr. d'amende.

M. Langlois de Neuville est acquitté.

L'AFFAIRE DREYFUS

La visite de M. Casimir Périer à M. Krantz

Une note de l' « Agence Havas »

Nous avons publié le récit fait par la *Libre Parole* d'une démarche de M. Casimir Périer auprès de M. Krantz, ministre de la guerre démissionnaire. Ce récit est ce matin l'objet d'une note de l'*Agence Havas*, sans que l'agence officieuse fasse connaître si elle émane du ministère de la guerre ou de l'ancien président de la République. Cette note, la voici :

« Plusieurs journaux de ce matin relatent une conversation qui aurait été tenue au ministère de la guerre entre M. Casimir-Périer et M. Krantz. Ils affirment que M. Casimir-Périer aurait entretenu le ministre de la guerre de l'affaire Dreyfus et lui aurait dit qu'il juge la révision regrettable.

» Il n'y a rien d'exact dans cette allégation. M. Casimir-Périer ne s'est rendu au ministère de la guerre que pour se plaindre d'avoir été mis en cause par le commandant Carrière, commissaire du gouvernement auprès du conseil de guerre de Rennes, dans une interview rapportée par certains journaux.

» Le commandant Carrière, auquel M. Krantz a télégraphié, a répondu en déclarant qu'il n'avait devant aucun journaliste prononcé le nom de M. Casimir-Périer. »

L'interview à laquelle il est fait allusion est celle publiée il y a quelques jours dans le *Gaulois*, sous la signature de notre confrère M. de Maizières. Voici les termes du passage visé :

Je ferai citer, déclara le commandant Carrière, tous les témoins, tous ceux, sans exception, dont le témoignage me paraîtra nécessaire.

— M. Casimir-Périer, M. le général Mercier et tous les ministres de la guerre ? interrogea notre confrère.

— Eh bien ! mais, naturellement, reprit le commandant Carrière. Ne faudra-t-il pas qu'ils viennent dire au conseil pourquoi ils ont affirmé que Dreyfus était coupable ? N'y a-t-il pas intérêt à ce qu'ils le disent à Dreyfus lui-même ?

Un discours du général Hartschmidt

Aux fêtes de la Société de gymnastique d'Angers, le général Hartschmidt a prononcé un discours dont le *Moniteur universel* nous apporte quelques extraits.

Le général a commenté la devise de la société : « La Patrie avant tout », devise qui, a-t-il dit, est aussi la mienne. Il faut nous fortifier, si nous voulons garder notre indépendance :

« Mais la force sans discipline n'est que la violence, et celle-ci conduit à l'anarchie ou au despotisme.

» L'histoire nous apprend que plus les républiques anciennes furent libres, plus leurs citoyens, et surtout leurs armées, furent soumis à une discipline rigoureuse.

» Quand les légions romaines perdirent leur discipline, l'empire tomba au pouvoir des barbares. Quand les républiques de l'ancienne Grèce, oubliant leurs traditions, se déchirèrent entre elles dans des guerres civiles, elles devinrent la proie des Macédoniens.

» Soyez donc des hommes forts, mais disciplinés, respectueux des lois et des chefs que ces lois vous ont donnés.

» C'est à ce prix seulement que vous serez dignes d'être les citoyens d'un pays libre. »

Un punch d'honneur a terminé la fête.

M. Grosjean

On se souvient que M. Grosjean, juge au tribunal de Versailles, fut déféré par le garde des sceaux devant le Conseil supérieur de la magistrature pour avoir communiqué au *Petit Journal* la correspondance échangée entre M. Delcassé et M. de Freycinet à propos de la dépêche Paléologue.

M. Grosjean comparaîtra lundi prochain devant le Conseil supérieur de la magistrature, composé des trois chambres réunies. Le rapporteur de cette affaire est M. le conseiller Faure-Biguet.

Le colonel de Saxcé

L'*Aurore* annonce qu'elle poursuit en diffamation le colonel de Saxcé parce qu'il l'a traitée de « journal des sans-patrie » dans l'ordre du jour adressé à son régiment, et que nous avons publié hier.

Deux duels à Brest occasionnés par l'affaire Dreyfus

Brest, 16 juin. — A la suite des derniers incidents, survenus dans un restaurant entre professeurs et officiers à propos de l'affaire Dreyfus, deux duels ont eu lieu.

Le premier a mis en présence M. Lévy, professeur de sciences du cours préparatoire à l'école navale, au lycée, et M. Amingue, sous-lieutenant d'artillerie de marine. Ce dernier a été atteint au biceps à la quatrième reprise.

La seconde rencontre a eu lieu entre M. Gaucher, professeur du cours élémentaire au Lycée, et M. Jacoby, lieutenant d'artillerie de marine.

M. Gaucher a été atteint à la main.

Les blessures de MM. Amingue et Gaucher sont peu graves.

Informations
LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE LOURDES

Une lettre du Pape

Paris, 16 juin. — On sait que le douzième congrès eucharistique international doit s'ouvrir à Lourdes le 7 août prochain. Le Souverain Pontife, dans une lettre adressée à S. Em. le cardinal Langénieux, déclare à l'éminent archevêque de Reims qu'il l'a choisi pour présider, en Son nom, cette importante assemblée. Voici la lettre du Pape :

» A Notre cher Fils Benoît-Marie Langénieux, archevêque de Reims, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Jean devant la Porte-Latine.

» LEON XIII, PAPE

» Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

» Au mois de février dernier, Nous avons déjà adressé à Notre Vénérable Frère, l'évêque de Liège, des lettres par lesquelles Nous manifestions notre joie au sujet du congrès eucharistique qui va se célébrer au mois d'août prochain dans la ville de Lourdes.

» Comme Nous l'avons fait entendre, sous les auspices de la Mère de Dieu, dont l'assistance est si assurée en ce lieu aux idées accourant de partout, Nous avons tout à espérer de ce congrès pour le progrès et la propagation du culte eucharistique. Comme, pour rehausser la splendeur de ces assises, on désire que Nous désignons quelqu'un qui les préside en Notre nom, Nous avons pensé à vous, cher Fils, à vous que plus d'un titre appelle à cet honneur.

» En effet, d'un côté, votre nom reste glorieusement attaché au congrès eucharistique tenu à Jérusalem ; d'un autre côté, lorsque vous étiez évêque de Tarbes vous avez, en un court espace de temps, donné de multiples témoignages de votre dévotion envers la Vierge de Lourdes. Appelez donc, en Notre nom, les faveurs du ciel, sur le prochain congrès. Et pour que la charge que Nous vous confions soit accompagnée des grâces et des consolations les plus abondantes, Nous vous accordons de tout cœur, à vous et à tout le congrès, la bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 18 mai 1899, 22e année de Notre Pontificat.

» LÉON XIII, PAPE. »

La lettre du Pape

Paris, 16 juin. — La *Semaine religieuse* de Paris fait précéder la lettre du Pape à S. Em. le cardinal Richard, que nous avons publiée hier, de la note suivante :

« Durant notre dernier séjour à Rome, au commencement de l'année, le Saint-Père nous avait entretenu avec bienveillance de son affection pour notre nation, du désir qu'il avait de voir tous ceux qui ont le double amour de l'Eglise et de la France s'unir en suivant sa direction et ses conseils, pour travailler au bien de la patrie française. Sa Sainteté a daigné nous adresser à la fin du mois de mai, une lettre que nous publions aujourd'hui dans la *Semaine religieuse*, avec l'espérance que les paroles de Léon XIII seront accueillies par tous avec une respectueuse reconnaissance et une filiale soumission.

» ✠ FRANÇOIS, cardinal RICHARD,

» *Archevêque de Paris.* »

Hommage mérité

Paris, 16 juin. — M. Pichon, ministre de France à Pékin, vient d'adresser cette lette à S. G. Mgr Favier, vicaire apostolique de Pékin :

LÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN CHINE

« Pékin, le 29 mars 1899.

« Monseigneur,

» J'ai rédigé avant-hier la circulaire que je me propose d'adresser aux Vicaires apostoliques en leur transmettant le règlement décrété par l'empereur sur les rapports des mandarins avec les autorités catholiques.

« Les pourparlers qui ont eu lieu, à propos de l'élaboration de ce document impérial, entre vous et S. E. Joung-Lou, ne pouvaient avoir que mon approbation,et vous avez bien voulu me tenir au courant de vos démarches, au succès desquelles applaudiront tous les missionnaires, car c'est à vous que revient le mérite d'avoir obtenu pour eux une satisfaction qu'ils désiraient depuis longtemps ».

Cette lettre fait connaître que le principal négociateur de cette importante affaire est le savant et actif évêque, dont toute la carrière apostolique a eu pour terrain fécond la ville de Pékin.

L'instituteur de Chatelus

Lyon, 16 juin. — Le *Nouvelliste de Lyon* publie la dépêche suivante :

« Montbrison, 14 juin.— Aujourd'hui, devant la Cour d'assises de la Loire, l'ignoble affaire de l'instituteur laïque de Chatelus, Henri Albert.

» Nous avons fait, jadis, allusion au crime odieux commis par ce monstre, sur sa propre fillette, une pauvre enfant de huit ans.

» Si nous poussions le mépris de l'honnêteté publique au point d'étaler, comme le font certains journaux, toutes les horreurs de ces sortes d'attentats, nous pourrions consacrer des colonnes, avec des titres sensationnels au récit des actes abominables de cet instituteur, ivrogne invétéré, père dénaturé, auquel on a eu l'imprudence de confier des enfants pendant plus de douze ans.

» Quatre témoins sont venus déposer contre cet individu, brute immonde chez laquelle n'existaient même pas les sentiments les plus vulgaires de la paternité.

» L'audition de la mère de la petite victime a produit une vive émotion sur le jury, devant lequel Henri Albert a eu l'attitude la plus cynique. Il a tout avoué d'ailleurs, sans le moindre remords, en face de sa femme et de son enfant en pleurs.

» Après le réquisitoire de M. Carrier, procureur de la République et la plaidoirie de Me Lafay, le jury apporte un verdict affirmatif. L'instituteur de Chatelus est condamné à dix ans de réclusion. »

Un épouvantable drame devant la Cour d'assises de la Loire

Montbrisson, 16 juin. — Aujourd'hui ont commencé devant la Cour d'assises de la Loire, les débats de l'affaire Bornes.

Bornes, ouvrier fondeur à Coteau, est accusé d'avoir assassiné sa fille âgée de 10 ans, et sa femme. L'assassin a vécu 65 jours avec les cadavres de ses victimes. Les constatations ont établi qu'il couchait avec le cadavre de sa fille.

Cette affaire fit grand bruit dans la région ; aussi, bien avant l'heure de l'audience, une foule énorme stationnait devant le Palais.

Les débats sont dirigés par M. Breuillac, conseiller à la Cour d'appel de Lyon ; M. Carrier, procureur de la République, est au banc de l'accusation.

Dorlès est un homme brun de trente-cinq ans, de taille moyenne; il est proprement vêtu d'un costume de drap noir. Il porte fréquemment son mouchoir à ses yeux, où l'on ne voit, d'ailleurs, aucune larme.

Le système de défense de l'accusé consiste, à feindre de ne pas savoir sous quelle impulsion il a agit en tuant sa femme et son enfant.

La grève de Montceau-les-Mines. — Désordres

Montceau-les-Mines, 16 juin. — Ce matin et cet après-midi, des manifestations ont eu lieu. Des bandes ont parcouru la ville et ont proféré des menaces devant l'habitation de certains employés. Quelques agressions ont été commises sur d'inoffensifs passants.

Une femme qui portait à dîner à son mari, travaillant dans un chantier, a été frappée et la nourriture qu'elle portait jetée à terre et piétinée.

A cinq heures, une nouvelle manifestation a eu lieu sur la place de l'Eglise ; des orateurs ont engagé les grévistes à résister à outrance. La pluie, en tombant tout-à-coup, a calmé l'exaltation et les grévistes.

L'escadre française à Lisbonne

Lisbonne, 16 juin. — Ce soir, un grand dîner a été offert, par la marine portugaise, en l'honneur de l'escadre française.

Hier durant le bal, à la légation de France, le Roi a remis à M. Rouvier, le grand-cordon de Notre-Dame de la Conception de Villaviciosa.

Une collision de navires

Stettin, 16 juin. — La collision survenue entre les vaisseaux *Blucher* et *Goetitz* s'est produite par suite d'une fausse manœuvre de ce dernier.

Les passagers du *Blucher* étaient en majeure partie des enfants du voisinage qui revenaient de l'école.

Le nombre total des passagers était d'une cinquantaine.

Contrairement à ce que l'on croyait, la plupart sont sauvés.

Jusqu'ici, on n'a pu retirer les cadavres qui se trouvent sur le navire coulé.

Bruit de l'assassinat d'Aguinaldo

Paris, 16 juin. — L'*Agence Havas* reçoit la dépêche suivante qu'elle publie sous réserve :

« New-York, 16 juin. — Suivant une dépêche de Manille, les partisans du général Luna ont assassiné Aguinaldo. »

Une catastrophe en Calédonie. — 160 morts

Halifax, 16 juin (Nouvelle Ecosse). — Une terrible explosion s'est produite dans les mines de Calédonie cap Breton. 160 mineurs ont été ensevelis. On a déjà retiré 20 cadavres complètement mutilés.

Des scènes déchirantes se déroulent à l'entrée du puits où une foule composée de milliers de femmes et d'enfants en pleurs est accourue à la nouvelle de la catastrophe.

Des équipes de sauveteurs se sont immédiatement formées pour opérer les recherches. On craint que la plupart des mineurs aient péri.

Quarante-et-un mille francs volés à la Gare du Nord à Paris

Paris, 16 juin. — Un vol de 41,000 francs en or et 4,000 francs en argent a été commis, à la gare du Nord, dans la pièce spéciale de la consigne, où sont déposées les valeurs et objets chargés.

Deux employés seulement sont affectés à ce service et le vol a eu lieu dans le coffre-fort où avaient été placés le sac contenant l'or et celui contenant l'argent dont une partie seulement a disparu.

Un accident d'automobile près de Saint-Etienne
Trois blessés

Saint Etienne, 16 juin. — Une automobile contenant quatre personnes a versé dans un ravin profond de 15 mètres, près de Lapacaudière, par suite de la rupture d'une pièce du gouvernail.

Cette automobile venait de Paris et se rendait à Saint-Etienne.

Malgré la chute terrible aucun voyageur n'a été tué. Tous ont été relevés avec des fractures ou des contusions. Ils ont reçu les soins des docteurs mandés en toute hâte d'une localité voisine.

Un scandale à Nice. — Deux officiers français arrêtés. — Pour avoir crié : « Vive l'armée ! »

Nice, 16 juin. — La population nicoise — l'élément français, s'entend — est absolument indignée de la brutale arrestation dont ont été victimes deux officiers de la garnison. Voici dans quelles circonstances s'est commis cet acte révoltant.

Sur le passage de la retraite militaire, avenue de la Gare, une foule énorme s'était massée et criait : « Vive l'armée ! »

La population profita de cette occasion pour manifester ses sympathies pour l'armée sous les fenêtres du Cercle militaire. Dans la cohue, un officier du 27e chasseurs, M. de Pighetti, joignit sa voix à celles des manifestants et cria à son tour : « Vive l'armée ! »

Aussitôt, et sans qu'un autre cri ait été proféré, l'agent n° 66 se précipita sur l'officier et d'un ton des plus grossiers lui enjoignit de se taire. « Vive l'armée ! » répéta l'officier.

L'agent mit alors la main sur M. de Pighetti, dans la bousculade qui se produisit, le képi du gardien de la paix tomba à terre, ce q